

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

PREMIERE SESSION

ORDINAIRE 1996

R A P P O R T

sur

LA PROMOTION DES JEUNES AGRICULTEURS

Adopté par

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

30 MAI 1996

(Question dont le Conseil Economique et Social s'est saisie conformément à l'article 26 du Règlement intérieur)

INTRODUCTION :

L'agriculture a été et demeurera pendant longtemps encore l'épine dorsale du développement économique et social de la Côte d'Ivoire. Elle constituera à coup sûr une des pattes de l'Eléphant d'Afrique.

Le spot publicitaire télévisé qui nous rappelle tous les soirs que le succès de ce pays repose sur l'agriculture devrait nous inciter à réfléchir davantage sur la place et le rôle de ce secteur qui participe pour près de 40 % à la formation P.I.B.

Notre agriculture a besoin de se moderniser pour devenir plus performante et plus compétitive. Et pour ce faire, elle doit recourir à des modes et moyens de production qui privilégient la productivité. Elle a aussi et surtout besoin de renouveler la population active qui a vieilli, les bras valides ayant déserté les campagnes.

Dans un tel contexte, le retour des jeunes à la terre apparaît comme un défi pour la survie de notre agriculture et partant de notre pays. La nécessité de renouveler la population agricole active a toujours été et constitue encore aujourd'hui une des préoccupations majeures des pouvoirs publics.

En effet, avant même l'accession de notre pays à l'indépendance, le Gouvernement issu de la Loi Cadre avait initié des actions en faveur de la jeunesse avec la création des camps de jeunesse rurale dès les années 57/58. Ces camps avaient pour vocation de recevoir et de former des jeunes venus de toutes les régions du pays. Une fois formés, ces jeunes devaient retourner dans leurs villages d'origine pour conduire des exploitations agricoles.

Après l'accession de notre pays à la souveraineté nationale et internationale, les Gouvernements successifs se sont tous employés à poursuivre cette politique, à promouvoir et à amplifier les programmes de formation et d'installation de jeunes en milieu rural.

C'est ainsi que, dans les années 60, le Service Civique a été institué avec l'aide de l'Etat d'Israël. Ce Service Civique confié au Ministère des Forces Armées avait suscité beaucoup d'espoir et emporté l'enthousiasme de nombreux jeunes.

Après la suppression du Service Civique, il a été décidé de créer, dans les années 80, des villages de jeunes agriculteurs ; le plus célèbre est YABRA dans la région de Yamoussoukro.

Au plan politique, une Commission Nationale d'Installation de Jeunes a été mise en place en 1984.

Enfin, pour sa part, le Ministère de l'Agriculture a créé en 1987, une Direction pour l'Installation des Jeunes Agriculteurs Modernes (DIJAM).

Cependant, compte-tenu de la persistance, voire l'aggravation des problèmes qui ont conduit à la création successive des structures ci-dessus énumérées, le Gouvernement a décidé, à l'occasion du remaniement Ministériel de Janvier 1996, la mise en place d'un Ministère Chargé de la Promotion des Jeunes Exploitants Agricoles en vue de prendre ces problèmes à bras le corps.

Le Conseil Economique et Social, estime, pour sa part, qu'il est devenu opportun de conduire une réflexion sur ce phénomène en proposant une nouvelle approche.

La présente étude s'articulera autour de quatre (4) chapitres :

- le premier sera consacré au rappel des objectifs des différents programmes ;
- le deuxième fera le point des résultats ;
- le troisième portera sur l'analyse des causes des échecs ;
- le quatrième proposera une nouvelle approche.

J.

I - RAPPEL DES OBJECTIFS VISES PAR LES PROGRAMMES

Les objectifs assignés aux différents programmes de formation et d'installation des jeunes ruraux sont demeurés constants. Ces programmes étaient sensés contribuer à résoudre les problèmes suivants :

- La lutte contre l'exode rural
- La modernisation de l'agriculture
- La résorption du chômage
- Le renouvellement de la population agricole active
- La réalisation de l'autosuffisance alimentaire.

Devant le caractère de plus en plus marqué du phénomène de l'exode rural, tous les gouvernements qui se sont succédés ont eu pour souci d'engager des politiques de rétention des jeunes ruraux à la terre. En effet, en raison de l'attrait des cités urbaines, les jeunes à la recherche d'un hypothétique emploi ou tentés par la perspective d'une vie meilleure, sont venus grossir les rangs des sans-emploi des villes.

Pour maintenir ou attirer les jeunes en milieu rural, il était indispensable de moderniser l'agriculture en introduisant progressivement la mécanisation. Car, ce n'est certainement pas avec la daba et la machette que les jeunes accepteraient de pratiquer le métier d'agriculteur. On sait aussi que c'est avec des jeunes techniquement mieux armés qu'il sera possible de bâtir une agriculture moderne. D'où l'introduction d'une mécanisation intensive, aussi bien dans les camps de jeunesse rurale, du Service Civique, que dans les villages de jeunes ruraux.

Tous ces efforts devraient tendre à faire de l'agriculture ivoirienne, une pourvoyeuse d'emplois de manière à maintenir à la campagne des jeunes ruraux gagnés par la démangeaison du départ d'une part, et attirer une partie des jeunes déscolarisés ou non scolarisés des cités urbaines vers la campagne d'autre part.

Ce rajeunissement de la population agricole active, assorti de la modernisation ci-dessus évoquée, devraient aboutir à des gains de productivité et de production indispensables pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, un autre défi des temps présents.

II - EVALUATION DES RESULTATS

Toutes les expériences qui ont été tentées, parfois avec beaucoup de moyens, n'ont pas rencontré le succès qu'on était en droit d'en attendre.

Les programmes de promotion des jeunes ruraux par le truchement des camps de jeunesse rurale, du service civique ou des villages de jeunes, n'ont pas empêché les jeunes de venir peupler les quartiers précaires des villes.

Les jeunes des camps de jeunesse rurale, faute de moyens et de terre pour leur installation ont cherché à monnayer leurs maigres connaissances en ville. Quant au service civique qui avait suscité tant d'enthousiasme parmi les jeunes, l'échec a été aussi retentissant que sa mise en oeuvre. Le port de l'uniforme et la perspective de participer aux défilés à l'occasion des fêtes de l'Indépendance exerçaient un attrait irrésistible sur les jeunes. Une fois démobilisés et dépourvus de moyens pour exploiter une ferme, les jeunes se sont fondus dans les villes, à la recherche d'un emploi.

Devant l'échec des deux précédentes expériences et pour résoudre le problème foncier qui constituait un des obstacles à l'installation des jeunes dans leur village d'origine, il a été décidé de créer pour ces jeunes des villages propres à eux, avec un aménagement des terres pour leurs exploitations.

Ces villages ont été créés à grands frais dans diverses régions du pays. Aujourd'hui, il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que ces villages ont été, dans l'ensemble, des gouffres financiers. Leurs occupants se sont très vite transformés en syndicalistes et en perpétuels assistés, détournant ces villages de leur objectif premier. En tout état de cause, compte-tenu de son coût prohibitif, ce modèle n'était pas reproductible.

L'exode rural, non seulement ne s'est pas ralenti, mais s'est amplifié au contraire. Et la récente mévente du café et du cacao (au début des années 90) a eu pour effet de précipiter une frange importante de cette jeunesse rurale dans les villes.

Les conditions d'existence dans les campagnes ne s'étant pas améliorées, il était illusoire d'espérer retenir les jeunes, surtout les jeunes déscolarisés de plus en plus nombreux.

En définitive, la modernisation de l'agriculture dont on parle tant n'a jamais véritablement démarré.

A l'exception des cultures de diversification telles que le coton, l'hévéa et le palmier à huile, pour lesquelles les paysans ont acquis une certaine maîtrise technique, ceux qui s'adonnent à la culture du café, du cacao et des vivriers, continuent d'utiliser la daba et la machette et ont difficilement accès aux intrants agricoles.

Dans ces conditions, c'était un leurre de penser que notre agriculture pouvait contribuer à créer des emplois pour les jeunes. Après plus de trente ans d'encadrement coûteux, les rendements des deux cultures clé d'exportation (le café et le cacao) sont toujours bas. Ils oscillent entre 500 et 800 kg/ha contre 1 000 à 1 500 kg/ha en Asie. Aujourd'hui, le Viêt-nam défie l'Afrique en matière de production de café.

En effet, en 1990 l'OAMCAF (Organisation Africaine et Malgache du Café) qui regroupe les principaux producteurs de robusta de l'Afrique de l'Ouest et de Madagascar exportait 500 000 tonnes de café. Elle n'en a exporté que 210 000 tonnes l'an dernier. Pendant ce temps, la part de marché du Viêt-nam est multipliée par trois passant de 1,5 % à 5,3 % en cinq ans. Ce bond prodigieux de la production vietnamienne est dû non seulement au rendement élevé (1 à 1,5 T/ha), mais à un coût de production bas et à la qualité de son café.

Certes, la Côte d'Ivoire occupe des rangs honorables au plan mondial pour ces deux produits. Malheureusement, ces résultats fort flatteurs ont été obtenus au détriment de la forêt. L'encadrement dans son ensemble ayant été défaillant, la culture du café et du cacao n'a pas connu le niveau souhaité de modernisation.

N'ayant pas réussi à moderniser notre agriculture et à faire une véritable promotion des jeunes exploitants agricoles, le mouvement migratoire des populations rurales vers les villes non seulement ne s'est pas ralenti, mais s'est amplifié ces dernières années. Alors que, dans les années 60, 90 % de la population vivait dans les campagnes, aujourd'hui près de la moitié de cette population est concentrée dans les villes. En l'an 2010, si rien n'est fait, on comptera un rural pour deux urbains.

Les objectifs assignés aux différents programmes d'installation des jeunes n'ayant pas été atteints, les préoccupations des pouvoirs publics demeurent.

Examinons ensemble les principales causes des nombreux échecs enregistrés.

III - ANALYSE DES CAUSES DE L'ECHEC

1° - L'absence de sécurité foncière

Elle constitue un obstacle majeur puisque l'installation des jeunes se fait le plus souvent en dehors de leur terre d'origine, ce qui est source de nombreux conflits avec les populations autochtones, entraînant des taux élevés d'abandon d'exploitation par les jeunes. Et quand bien même l'installation se ferait sur les terres ancestrales, le conflit se transpose entre les générations d'une même lignée familiale.

2° - Le manque d'information et de participation des jeunes à la conception des projets :

Les projets livrés "clé en main" ne créent pas suffisamment de motivation chez les jeunes. Généralement ceux qui mettent en oeuvre ces projets omettent de procéder à une sélection basée sur la recherche de motivation des candidats, qui, eux mêmes sont mal informés des buts de l'opération. Ainsi, ces projets n'ont jamais rencontré totalement l'adhésion des jeunes.

3° - Une mauvaise définition des objectifs des projets

Les objectifs visés par les projets sont le plus souvent vagues et/ou en déphasage avec les réalités économiques et socio-culturelles du terrain, d'où :

* de nombreux abandons, les capacités réelles d'exploitation des jeunes n'ayant pas été prises en compte ;

* une trop grande dépendance du jeune par rapport au projet ; se sentant incapable de se réaliser par lui-même, il développe un esprit d'éternel assisté ;

* des investissements de départ, soit souvent trop lourds et ne tenant pas compte de la capacité de remboursement des jeunes, soit tout simplement inexistantes, livrant les jeunes à eux-mêmes après la formation.

4° - La formation insuffisante des jeunes :

Elle se traduit par l'absence de formation aux techniques culturales et à la gestion de l'exploitation, nécessaire pour rendre les exploitants modernes aptes à utiliser les moyens techniques mis à leur disposition, à gérer efficacement leur exploitation et à s'insérer dans la communauté villageoise. Cela suppose que les encadreurs eux-mêmes soient largement informés et recyclés, ce qui n'a pas toujours été le cas.

5° - Les difficultés d'encadrement

Elles s'expliquent par le fait :

* qu'il s'agit d'un encadrement par filière qui ignore l'exploitation agricole prise dans son ensemble et dans son environnement ;

* qu'il est peu efficace soit en raison de l'insuffisance des effectifs d'encadreurs, soit en raison de leur niveau trop bas, soit pour les deux motifs à la fois ;

* enfin qu'il est du type dirigiste, ce qui ne permet pas une meilleure responsabilisation de l'agriculteur, par opposition au conseil agricole qui conviendrait mieux aux jeunes parfois nantis de bonnes connaissances générales.

6° - Cadre de vie non attractif

Dans bien des cas, l'amélioration du cadre de vie n'a pas été prise en compte et les volontaires à l'installation ont préféré émigrer en ville.

7° - Les problèmes de valorisation et de commercialisation des produits agricoles

Ces problèmes, à l'origine de l'instabilité des revenus de l'agriculteur, constituent des motifs de démotivation des jeunes prompts à l'abandon du métier d'agriculteur au profit d'autres activités plus rémunératrices et moins aléatoires.

8° - Caractère incomplet des projets

En raison des insuffisances ou des difficultés relevées dans l'une ou l'autre des composantes que sont la formation, l'installation, le suivi (encadrement), le traitement et la commercialisation, les projets d'installation des jeunes ont toujours eu ce caractère incomplet qui leur a été fatal à plus ou moins long terme.

IV - PROPOSITIONS POUR UNE NOUVELLE APPROCHE

Les précédents programmes d'installation des jeunes à la terre n'ayant pas donné les résultats escomptés, et les causes d'échec étant identifiées, il convient d'explorer de nouvelles voies pouvant conduire à la réussite de ce qui apparaît de plus en plus comme un impératif national, à savoir l'avènement d'une nouvelle race d'agriculteurs modernes. Aussi, proposons-nous ce qui suit :

1° - Redéfinir la population-cible

Jusqu'alors, l'on a pensé que le problème de l'installation des jeunes agriculteurs ne concernait que les jeunes déscolarisés, aussi bien ruraux qu'urbains, à l'exclusion des jeunes non scolarisés. Ces derniers doivent désormais être pris en compte pour une définition élargie de la population-cible du programme de promotion des jeunes agriculteurs.

Par ailleurs, cette population-cible ne doit pas se limiter seulement à ceux qui s'occupent effectivement des productions agricoles et animales, mais elle doit englober tous ceux qui exercent des activités périphériques ou connexes telles que la réparation de charrue, de tracteurs, c'est-à-dire tous les artisans ruraux dont les services constituent un indispensable complément des activités de production proprement dites.

Cet élargissement de la population-cible permet de mieux appréhender le problème de la promotion des jeunes agriculteurs dans sa globalité et de mieux aider tous les acteurs de l'activité agro-pastorale.

2° - Créer un cadre institutionnel

L'enjeu du projet d'installation des jeunes agriculteurs est suffisamment important pour justifier son élévation au rang de **priorité nationale**, avec toutes les implications tant au niveau de l'engagement de la nation toute entière que de l'allocation de ressources adéquates pour assurer la réussite du programme.

Le caractère prioritaire du programme doit se traduire par l'adoption, à brève échéance, d'une **Charte Nationale** pour l'installation des jeunes en milieu rural. Cette charte doit impliquer tous les partenaires intéressés par l'installation des jeunes agriculteurs : pouvoirs publics, chambres consulaires, associations de jeunes, des organisations professionnelles agricoles, banques, compagnies d'assurances, conseils régionaux etc..., c'est-à-dire l'ensemble des acteurs professionnels et politiques, ainsi que tous ceux pour qui l'installation de jeunes agriculteurs modernes doit être une préoccupation majeure.

Mais la seule Charte Nationale ne saurait garantir le succès et la pérennité des programmes de promotion de jeunes agriculteurs si cette politique ne s'exprime pas dans un cadre institutionnel plus vaste, telle une **Loi d'Orientation** qui devra s'attacher à définir les grandes lignes d'une nouvelle expansion de notre agriculture en même temps que les conditions d'une explosion technique à l'intérieur des exploitations. Cette Loi d'Orientation sera le nouveau pacte que la Côte d'Ivoire signera avec les agriculteurs car on ne soulignera jamais assez qu'un monde rural dynamique et prospère est un gage de stabilité et d'équilibre dans la société ivoirienne en mutation.

3° - Mettre en place des structures adéquates et décentralisées

La mise en oeuvre efficace d'un programme de jeunes agriculteurs doit se faire à travers des structures appropriées et décentralisées, parfaitement intégrées dans les programmes d'activités des Grandes Régions du pays appelées à jouer dans un avenir proche, un rôle de premier plan dans le processus de développement socio-économique de la Côte d'Ivoire. Ces structures ne doivent pas être seulement administratives, mais spécialisées et efficacement opérationnelles.

Comme structures, on peut citer pêle-mêle :

* des structures de pilotage du projet : avec rôle de définition des objectifs, de coordination, de suivi, d'évaluation des résultats, etc... ;

* des structures de financement : mise en place d'un organisme de financement approprié avec des agences régionales, ainsi qu'une dotation à l'installation remboursable en fonction des comptes prévisionnels établis par les promoteurs. C'est ici que les Fonds Sociaux récemment créés par les Autorités trouvent toute leur utilité ; dans un premier temps, le programme devra être soutenu par l'Etat à travers des lignes budgétaires, en attendant qu'il soit à même de s'autofinancer ;

* des structures d'assistance et d'encadrement sur le terrain:

Les jeunes ne doivent pas être livrés à eux-mêmes ; ils ont besoin d'être suivis sur le terrain par des encadreurs suffisamment formés, compétents et motivés.

4° - Privilégier la formation des candidats à l'installation

Dans tout projet d'installation de jeunes agriculteurs, la formation doit être au centre des préoccupations des promoteurs. C'est pourquoi, il est indispensable de mettre en place des structures d'accueil, de sélection et de formation des candidats à l'installation.

Avant tout recrutement, il importe qu'une vaste campagne de sensibilisation et d'information soit conduite dans toutes les zones où les programmes d'installation sont envisagés. Le jeune qui aspire au métier d'agriculteur doit être suffisamment imprégné des difficultés qui l'attendent.

Il faut ensuite procéder à une sélection rigoureuse des candidats basée sur des critères de motivation, de disposition d'esprit, de conditions physiques et bien d'autres. Tous les candidats retenus devront recevoir une formation aux techniques agricoles et aux méthodes modernes de gestion d'une entreprise agricole.

L'installation exigera des formations bien adaptées aux différentes populations cibles : candidats descolarisés des villes ou des campagnes, candidats analphabètes. Pour ces derniers, des programmes spécifiques compatibles avec leur niveau de connaissance pratique pourraient être mis au point.

L'information et la sensibilisation ne se limiteront pas aux seuls candidats à l'installation, elles devront s'étendre également aux élèves de nos écoles de formation agricole.

5° - Résoudre le problème foncier

Un pays aussi résolument tourné vers le progrès comme la Côte d'Ivoire devrait se doter d'un **code domanial** afin d'éviter les querelles trop fréquentes autour de l'accès aux terres.

En ce qui concerne le programme de retour des jeunes à la terre, une des principales causes d'échec des nombreuses tentatives par le passé demeure la non-résolution du problème foncier auquel les jeunes sont confrontés.

En effet, malgré leur bonne volonté, beaucoup de jeunes désireux de s'installer se sont vu refuser l'accès aux terres qu'ils convoitaient, celles-ci appartenant à des familles qui les ont mises en valeur parfois depuis des générations. N'étant pas partie prenante dans ce programme, ces familles refusent tout simplement de donner "leurs" terres aux jeunes candidats à l'installation.

Aussi, pour faciliter l'accès aux terres à ces jeunes, il convient d'impliquer, d'intéresser (ou désintéresser) les propriétaires terriens dans la mise en oeuvre du programme.

En attendant la conception, le vote, la promulgation et l'application effective d'un code domanial ivoirien, il serait indiqué, pour un déroulement harmonieux du programme d'installation des jeunes en agriculture, d'impliquer dans les négociations et même dans l'élaboration des projets, toutes les parties concernées telles que les chefs de village, de quartiers, les notables et autres chefs coutumiers, propriétaires réels ou supposés du patrimoine foncier.

6° - Eliminer les freins psychologiques

Il est évident que l'installation des jeunes à la terre ne peut réussir que s'il existe chez les candidats à l'installation une réelle motivation, ce qui n'est malheureusement pas souvent le cas aujourd'hui.

Pour que le programme de promotion des jeunes agriculteurs puisse connaître le succès escompté, il faut absolument débloquer chez ces jeunes tous les freins psychologiques, c'est-à-dire tout ce qui peut les démotiver, les rendre réticents, réfractaires, voire hostiles à l'idée-même d'embrasser le métier d'agriculteur.

L'élimination de ces freins psychologiques passe par une combinaison d'actions visant à valoriser les métiers de la terre, à leur donner une meilleure image. Il faudra faire en sorte que le métier d'agriculteur soit considéré comme un métier noble, professionnellement valable et permettant à eux qui l'embrassent de vivre décemment dans leur région et pouvant leur procurer des revenus satisfaisants. Parmi les actions possibles dans ce domaine on peut citer :

- La valorisation des prix des produits agricoles :

Le métier d'agriculteur ne peut être attractif que si les prix des produits agricoles sont suffisamment valorisés pour permettre aux agriculteurs de jouir des fruits de leur labeur. Il faudra pour cela adopter une politique de prix susceptible de générer des revenus comparables à ceux des travailleurs de la ville.

- Un changement d'attitude à l'égard des paysans et du monde rural :

Il n'est pas exagéré de dire qu'aujourd'hui certains d'entre nous ont très peu de considération pour les paysans. Certaines personnes affichent à leur égard une attitude irrespectueuse, voire de mépris. Il n'est pas rare qu'ils soient négligés ou bafoués quand ils se rendent dans les services administratifs ou pour faire leurs courses en ville. Certains ont tout simplement tendance à les considérer comme des citoyens de seconde zone qui ne méritent pas respect et considération. Nous devons adopter une attitude plus positive envers les agriculteurs. Nous devons nous départir de nos attitudes de mépris et de condescendance à leur égard. Au niveau des jeunes ruraux, il faudrait faire en sorte qu'ils n'aient aucun complexe d'infériorité vis-à-vis de leurs camarades citadins.

La nécessité de changement d'attitude envers les paysans était déjà une préoccupation du Président HOUPHOUET-BOIGNY qui disait en Août 65 à Korhogo et nous citons : "Issus des milieux ruraux, sachant que, pour de longues années encore l'économie ivoirienne continuera à reposer pour une part essentielle, sur la prospérité et la vitalité de ses campagnes, les dirigeants de ce pays auront à coeur de ne pas faire de leurs frères paysans des citoyens de seconde zone, mais s'attacheront, au contraire, à leur assurer les conditions de vie comparables à celles des citoyens". Fin de citation.

Une campagne médiatique d'information et de sensibilisation de toute la population serait indiquée pour impulser ce changement d'attitude à l'égard du monde paysan.

- l'amélioration du cadre de vie et des conditions de travail du monde rural :

Pour que les jeunes intellectuels acceptent volontiers de retourner à la terre, il faudrait qu'on leur offre des conditions de vie et de travail assez confortables. Il faut qu'ils trouvent un cadre de vie attractif, avec un habitat moderne, des équipements collectifs et des possibilités de loisirs, de divertissement à l'instar de leurs camarades des villes. Il faut par ailleurs réduire au maximum la pénibilité du travail par la mécanisation et les méthodes modernes d'exploitation agropastorale. L'ère de la machette et de la daba est révolue !

- la création d'un cadre d'émulation :

Par l'organisation des foires, concours et comices agricoles et par l'adaptation de l'organisation actuelle de la Coupe Nationale du Progrès à la situation nouvelle.

7° - Procéder par expérimentation

La complexité du programme d'installation des jeunes en milieu rural et l'ampleur des moyens à mobiliser, commande que pour sa mise en oeuvre, l'on procède par expérimentation. C'est-à-dire définir au départ des objectifs modestes, faciles à réaliser, et mettre en place des centres pilotes dans chaque région, dans des localités bien choisies (villages-centres et/ou Sous-Préfectures, etc...), évaluer ensuite les résultats obtenus, apporter si possible les corrections nécessaires, puis évoluer progressivement aux plans départemental, régional et national. Une telle approche permet non seulement de cerner et de maîtriser les coûts du programme, mais aussi de tenir compte des spécificités et des particularités locales et régionales.

8° - Assurer des débouchés à la production

* La commercialisation

La réussite du programme de promotion de jeunes agriculteurs modernes passe nécessairement par la mise en place d'un système d'écoulement efficace des produits agricoles.

Dans la nouvelle approche, il ne faudra plus produire pour produire, mais produire pour vendre. Les agriculteurs devront désormais se préoccuper de la commercialisation de leurs productions. Ils devront produire en fonction du marché, comme de véritables chefs d'entreprise soucieux de la rentabilité de leur affaire.

Les structures de commercialisation, les circuits de distribution des produits agro-pastoraux actuels doivent être revus et améliorés, en faisant une large place aux jeunes eux-mêmes à travers des PME de commercialisation.

* L'exportation

La Côte d'Ivoire devrait profiter de ses avantages comparatifs, non seulement pour assurer son autosuffisance alimentaire, mais également participer activement à l'approvisionnement des pays africains dont la survie est parfois liée à l'aide alimentaire internationale.

Il faut donc par un appui financier approprié, par une information adéquate, une prospection systématique et une simplification des procédures, favoriser l'émergence d'opérateurs économiques dynamiques capables d'assurer l'écoulement des productions ivoiriennes au-delà des frontières nationales.

* Le stockage et la conservation

La maîtrise de la conservation et du stockage constitue une des conditions nécessaires à l'organisation d'une production agricole efficace, surtout au niveau de l'agriculture vivrière.

Le secteur de la conservation et du stockage est aujourd'hui le maillon le plus faible de la chaîne depuis la production jusqu'à la commercialisation et à la transformation. Nos équipes de chercheurs devraient s'atteler à régler cette question d'une si grande importance. Tant que nous ne maîtriserons pas la conservation et le stockage, toute politique de production vivrière sera vouée à l'échec.

* La transformation

La transformation des produits agricoles est aussi un élément primordial pour la réussite du programme d'installation des jeunes en agriculture. Tout doit être mis en oeuvre pour favoriser la naissance et le développement d'une industrie agro-alimentaire.

Cela pourrait se faire à travers une politique hardie d'industrialisation s'appuyant sur des PME/PMI de transformation des produits agricoles en produits semi-finis. A cet égard, l'Inde, en raison de sa technologie accessible aux Ivoiriens, pourrait servir de modèle.

9° - Organiser les jeunes en milieu rural

Un des buts affichés du programme d'installation des jeunes est l'avènement d'une nouvelle race d'agriculteurs modernes, techniquement mieux armés, possédant des notions de gestion et capables de saisir toutes les opportunités techniques, économiques et commerciales.

Ces agriculteurs d'un nouveau type devraient être organisés pour se prendre effectivement en charge, de manière à permettre à l'Etat de se désengager progressivement de l'assistance et de l'encadrement. Le mouvement coopératif (les G.V.C.) constitue le cadre approprié pour une telle organisation. Ce mouvement devrait évoluer pour faire place à de véritables entreprises, des PME (Petites et Moyennes Entreprises Agricoles) de production, de commercialisation, de transformation et de prestation de divers services annexes.

Les Fonds Sociaux récemment mis en place devraient favoriser l'éclosion de ces PME.

10° - Miser sur le long terme

Il va sans dire qu'un programme aussi ambitieux, d'une si grande envergure et qui engage le pays tout entier, ne peut donner des résultats immédiats. Ce sera une oeuvre de longue haleine. Tout le monde devra donc comprendre la nécessité de miser sur le moyen terme pour une réussite totale du programme d'installation des jeunes agriculteurs modernes.

./.

CONCLUSION

Dans le contexte du siècle à venir où le problème de la nourriture se posera comme un des plus grands défis auxquels l'humanité aura à faire face, la Côte d'Ivoire, pour sa part, dispose du formidable atout d'être généreusement dotée par la nature en terres fertiles qui ne demandent qu'à être rationnellement mises en valeur.

Pour tirer le meilleur parti de ses ressources naturelles, la Côte d'Ivoire doit prendre ici et maintenant un certain nombre d'options qui apparaissent comme décisives (déterminantes) pour la relance et la modernisation de son agriculture qui, après plusieurs décennies de performances remarquables, se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins.

Parmi les mesures propres à impulser ce nouvel élan à l'agriculture ivoirienne, on peut proposer :

- la promulgation d'une **Loi d'Orientation de l'Agriculture** que devront appliquer les différents acteurs dans ce domaine,
- l'adoption d'un **Code Domanial** pour régler l'accès et la mise en valeur des terres,
- l'adoption d'une **Charte Nationale pour l'installation des jeunes en milieu rural**,
- la mise en place de structures efficaces de sélection, de formation, de conseil et de suivi,
- la **mobilisation de ressources financières** nécessaires à la modernisation de l'Agriculture.

De telles mesures sont de nature à rendre l'agriculture ivoirienne encore plus performante pour assurer l'autosuffisance alimentaire au plan national et la compétitivité au plan international, avec à la clé, une contribution significative à la résorption du chômage qui frappe si durement la jeunesse ivoirienne.

Pendant longtemps encore, l'agriculture constituera le socle de l'économie ivoirienne. Dès lors, le projet d'installation des jeunes en milieu rural destiné à assurer la survie et la vitalité de cette agriculture, apparaît comme un impératif, une priorité nationale qui devrait engager tous les Ivoiriens.